



BULLETIN D'APPEL A DON

L'association « **L'ouïeZon** » est affiliée à l'association « L'Ouïe de Louis » qui est une association de loi 1901 reconnue d'intérêt général. A ce titre, elle est habilitée à recevoir des dons et versement en provenance de particuliers et d'entreprises. Ces dons ouvrent droit à la réduction d'impôt :

- sur les sociétés de 60% du montant des sommes versés, ou du prix de revient des dons en matériaux, dans la limite 20 000 €, 5 0/000 du chiffre d'affaires, et reportable sur 5 ans (article 200 et 238 bis du code général des impôts.)
- pour les particuliers imposables de 66 € de vos impôts, reportable sur 5 ans.

Après réception de votre don, un reçu vous sera envoyé.

Je soussigné(e) (Civilité, Prénom, NOM) :

.....

En qualité de (gérante, président, trésorier, ...) à compléter pour les personnes morales :

.....

Nom de l'organisme : entreprise, association, ... :

.....

Situé (Adresse, code postal, VILLE) :

.....

Tél : Courriel :

(permet de recevoir le reçu fiscal par mail et génère des économies de temps et d'affranchissement).

Souhaite effectuer un don à l'association reconnue d'intérêt général d'un montant de :

..... €

Par chèque à l'ordre de l'association « *L'ouïe de Louis* ». A retourner au siège de l'association « L'ouïeZon ».

Date et signature :

<p>Association « L'ouïeZon » La croix des eonards - 72270 MEZERAY Tél : 06 31 85 00 16 – RNA : W721006213 https://www.associationlouiezon.fr associationlouiezon@gmail.com</p>	<p>Association « L'ouïe de Louis » 3 square Jean Auguste Ingres - 49100 ANGERS N° JO du 15 fév. 2020 - N° 202000070853 – RNA : W491019773 - SIREN : 882289523</p>	<p>Fédération Française de l'Atrésie et Microtie contact@FRANCemicrotie.fr (+33) 6 51 45 36 54 - www.FRANCemicrotie.fr RNA - W491020425</p>
---	---	---